

Conditions générales d'inscription à une filière ES, Ecole Supérieure

1. Adresse

Grangeneuve
 Route de Grangeneuve 31, 1725 Posieux
 Tél. 026 305 55 50 – E-Mail : grangeneuve-formation@fr.ch

2. Ouverture de la formation

L'ouverture d'une session de formation est planifiée chaque année (filères agricoles toutes les années paires) mais elle est conditionnée par un minimum et un maximum de participants. Ces valeurs sont fixées par la direction. Elles sont actuellement d'un minimum de 8 et d'un maximum de 24.

3. Conditions d'admission par filière

• Technicien-ne diplômé-e ES en Agroalimentaire

CFC dans le domaine ¹	- un travail à temps partiel de 50% au moins dans la transformation agro-alimentaire
Maturité gymnasiale ou spécialisée	- une expérience professionnelle de 12 mois dans la transformation alimentaire - un travail à temps partiel de 50% au moins dans la transformation agro-alimentaire
Autre titre	- Peut être admis sur dossier de candidature
¹ Liste des CFC dans le domaine : - CFC de boulanger-pâtissier-confiseur - CFC de boulangère-pâtissière-confiseuse - CFC de boucher-charcutier - CFC de bouchère-charcutière - CFC de technologue en denrées alimentaires	¹ Liste des CFC dans le domaine : - CFC de technologue du lait - CFC de meunier/-ère - CFC de caviste - CFC de cuisinier/ CFC de cuisinière - CFC de cuisinier en diététique - CFC de cuisinière en diététique

• Agro-Commerçant-e diplômé-e ES

CFC dans le domaine ¹	- une expérience professionnelle de 12 mois après l'obtention du CFC - un travail à temps partiel de 50% au moins dans l'économie agaire
Autre titre	- Peut être admis sur dossier de candidature
¹ Liste des CFC dans le domaine agricole : - CFC d'agriculteur/-trice - CFC de maraîcher/-ère - CFC d'arboriculteur/-trice - CFC d'aviculteur/-trice - CFC de viticulteur/-trice - CFC de caviste	¹ Liste des CFC dans le domaine : - CFC de fleuriste - CFC d'horticulteur/-trice - CFC d'employé-e de commerce - CFC de gestionnaire en commerce de détail (Garden/Polynatura)

• **Agro-Technicien-ne diplômé-e ES**

CFC dans le domaine ¹	- une expérience professionnelle de 12 mois après l'obtention du CFC - un travail à temps partiel de 50% au moins dans le domaine de la technique agricole
Autre titre	- Peut être admis sur dossier de candidature

¹Liste des CFC dans le domaine :

- CFC d'agriculteur/-trice
- CFC de maraîcher/-ère
- CFC d'arboriculteur/-trice
- CFC d'aviculteur/-trice
- CFC de viticulteur/-trice
- CFC de caviste

• **Technicien-ne paysagiste diplômé-e ES**

CFC dans le domaine ¹	- une expérience professionnelle de 12 mois après l'obtention du CFC - un travail à temps partiel de 50% au moins dans le domaine horticole et/ou du paysagisme
CFC d'une profession apparentée ou d'un diplôme de degré secondaire II	- une expérience professionnelle de 36 mois dans le domaine de l'horticulture et du paysagisme - un travail à temps partiel de 50% au moins dans le domaine horticole et/ou du paysagisme
Autre titre	- Peut être admis sur dossier de candidature

¹Liste des CFC dans le domaine :

- CFC d'horticulteur/trice
- CFC de dessinateur/trice, orientation architecture paysagère

4. Coûts

	Tarifs
Frais cours de préparation (option)	Fr. 200.00
Emolument administratif (Fr. 60.--/an)	Fr. 180.00
Ecolage (Fr. 1'300.--/an)	Fr. 3900.00
Taxes d'examens	Fr. 1600.00
Frais et matériel	coûts effectifs
Remédiation (Fr. 100.00 par examen)	
Cours pour formateurs-trices en entreprise	Fr. 150.00
Total frais de formation	Fr. 6030.00

L'écolage s'élève à Fr. 5'000.00 par semestre pour les personnes non suisses résidant à l'étranger au moment de l'inscription.

Les prix indiqués dans ce document sont valables à la date de mise en ligne et peuvent être modifiés.

5. Facturation

La facturation s'effectue chaque semestre.

Tout semestre commencé est facturé dans son intégralité.

6. Validation définitive de l'inscription

L'inscription sera définitivement validée après l'acceptation du dossier par l'organisateur de cours.
Les inscriptions sont traitées en fonction de l'ordre d'arrivée.

En cas de renoncement au cours avant le début de la formation, une taxe d'annulation de Fr. 100.—sera facturée.

Les étudiant·e·s qui quittent l'école en cours de formation ne peuvent prétendre à un remboursement de l'écolage.

7. Inscription au cours ES

L'inscription se fait directement et uniquement en ligne sous

<https://www.fr.ch/grangeneuve/formation-et-ecoles/formation-professionnelle/ecoles-superieures>

Les dossiers incomplets ne pourront pas être traités.

Deutscher Text

Allgemeine Bedingungen Anmeldung HF-Bildungsgang, Höhere Fachschule

1. Adresse

Grangeneuve

Route de Grangeneuve 31, 1725 Posieux

Tel. 026 305 55 50 – E-Mail : grangeneuve-ausbildung@fr.ch

2. Eröffnung der Ausbildung

Die Eröffnung einer Ausbildungssession wird jährlich geplant, ist aber durch eine minimale und eine maximale Teilnehmerzahl bedingt. Diese Werte werden von der Direktion festgelegt. Sie liegen zur Zeit bei minimum 8 und maximum 24 Teilnehmer.

3. Zulassungsbedingungen dipl. Lebensmitteltechniker/-in HF

EFZ ¹	- Teilzeitanstellung von mindestens 50% im Bereich der Lebensmittelverarbeitung
Gymnasiale Maturität oder Fachmaturität	- mindestens 12 Monate Berufserfahrung im Bereich der Lebensmittelverarbeitung - Teilzeitanstellung von mindestens 50% im Bereich der Lebensmittelverarbeitung
Anderer Titel	- Sur-Dossier-Aufnahme möglich

¹Liste der EFZ :

- EFZ Bäcker-Konditor-Confiseur
- EFZ Bäckerin-Konditorin-Confiseurin
- EFZ Fleischfachmann
- EFZ Fleischfachfrau
- EFZ Lebensmitteltechnologe/-in

¹Liste der EFZ :

- EFZ Milchtechnologe/-in
- EFZ Müller/-in
- EFZ Weintechnologe/-in
- EFZ Koch / Köchin
- EFZ Diätkoch / Diätköchin

4. Kosten

	Tarife
Vorbereitungskurs (Option)	Fr. 200.00
Administrative Kosten (Fr. 60.—/Jahr)	Fr. 180.00
Schulgeld (Fr. 1'300.—/Jahr)	Fr. 3900.00
Prüfungsgebühren	Fr. 1600.00
Materialkosten effektive Kosten	
Nachprüfung (Fr. 100.00 pro Prüfung)	
Kurse für Berufsbildner in Lehrbetrieben	Fr. 150.00
Gesamte Ausbildungskosten	Fr. 6030.00

Das Schulgeld beläuft sich auf Fr. 5'000.00 pro Semester für Nicht-Schweizer, die zum Zeitpunkt der Anmeldung im Ausland wohnen.

Die Preise sind zum Zeitpunkt der Veröffentlichung gültig. Preisänderungen bleiben vorbehalten.

5. Fakturation

Die Fakturation erfolgt semesterweise.

Nach Beginn des Semesters wird der ganze Betrag in Rechnung gestellt.

6. Definitive Validierung der Anmeldung

Die Anmeldung wird definitiv bestätigt, nachdem der Kursveranstalter das Dossier akzeptiert hat.

Die eingegangenen Anmeldungen werden der Reihenfolge nach bearbeitet.

Bei Rücktritt vor Schulanfang wird eine Annullationsgebühr von Fr. 100.—verrechnet.

Schüler, die die Schule im Laufe der Ausbildung verlassen, haben keinen Anspruch auf Rückerstattung des Schulgeldes.

7. Anmeldung HF-Ausbildung

Die Anmeldung erfolgt ausschliesslich online

<https://www.fr.ch/de/grangeneuve/bildung-und-schulen/berufsbildung/hoehere-fachschulen>

Unvollständige Dossiers können nicht bearbeitet werden.